

- I -

Recommandation sur l'harmonisation des cadres juridiques organisant le paysage audiovisuel et médiatique en Afrique

Considérant la disparité des contextes juridiques et des instruments légaux et réglementaires dont disposent les instances africaines de régulation de la communication pour accomplir leurs missions ;

Considérant l'expansion de la diffusion transfrontalière et les problématiques qui en découlent en matière d'autorisation et de contrôle ;

Les participants de la 4^{ème} Conférence des instances de régulation de la communication d'Afrique, réunie du 2 au 4 Juillet 2007 à Ouagadougou,

recommandent que :

Le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) puisse constituer un cadre de réflexion et d'élaboration d'approches régionales, permettant d'aboutir à :

- des stratégies conjointes d'harmonisation des législations, des procédures, des réglementations et autres formalités organisant les médias et la communication en Afrique ;
- un plaidoyer au sein des organisations régionales, sous régionales et de l'Union africaine, ainsi qu'auprès des pouvoirs publics nationaux, pour une appropriation des options communes dans les législations nationales.

Ouagadougou, le 4 Juillet 2007

La conférence

- II -

Recommandation sur la réalisation d'une étude régionale sur les modalités de financement du service public des médias

Considérant l'importance des médias de service public et les difficultés de leur repositionnement dans un contexte de convergence ;

Considérant qu'il existe au sein du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication des expériences multiformes d'implication dans la définition de stratégies pour les médias publics ;

Considérant que le fonctionnement des médias de service public nécessite un financement adéquat, pour garantir une information citoyenne et de proximité de qualité ;

Considérant que les médias privés peuvent également être amenés à remplir des missions de service public, en particulier si leur cahier des charges le leur impose ;

Les participants à la 4^{ème} CIRCAF réunie à Ouagadougou du 02 au 04 juillet 2007

recommandent

- La réalisation d'une étude régionale sur les modalités de financement adéquat des médias de service public ;
- L'initiation d'une réflexion sur les missions de service public des médias face à la convergence.

Fait à Ouagadougou, le 04 juillet 2007

La conférence

Recommandation sur le renforcement des capacités des professionnels des médias dans le contexte de la convergence

Considérant les profondes mutations technologiques en cours dans le secteur audiovisuel et les changements qui en découlent dans le travail quotidien de collecte, de traitement et de diffusion de l'information et des programmes ;

Considérant que ces mutations impliquent l'émergence de nouveaux métiers et de nouvelles compétences au sein des entreprises médiatiques ;

Les participants à la 4^{ème} Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique

recommandent

- Le recensement des structures de formation audiovisuelle existantes et l'évaluation de leurs capacités à dispenser de nouveaux curricula liés aux évolutions technologiques multimédia ;
- rationalisation et la spécialisation des structures de formation et leur orientation vers une vocation sous-régionale ou régionale ;
- La mise en place de dispositifs favorisant la formation et le recyclage des personnels des médias publics et privés locaux aux nouveaux outils numériques de production et de diffusion.

Fait à Ouagadougou, le 04 juillet 2007

La conférence

- IV -
**Recommandation sur la protection de l'enfance
et des publics vulnérables**

Considérant que le monde de la communication est censé être un lieu de diffusion de connaissance où les médias doivent constituer des outils éducatifs pour les enfants à travers des programmes adaptés,

Considérant qu'à l'heure actuelle les enfants sont exposés à des programmes qui peuvent nuire à leur épanouissement,

Considérant que la diversité croissante des diffuseurs et des programmes disponibles, ainsi que la difficulté de maîtriser les contenus diffusés par les médias et vecteurs transnationaux, exposent certains publics non préparés à des programmes et messages inappropriés, voire dangereux ;

Les participants à la 4^{ème} CIRCAF réunie à Ouagadougou du 02 au 04 juillet 2007

recommandent

- Que la protection de l'enfant soit inscrite en bonne place dans le plan d'actions du RIARC.
- Que l'existence de publics vulnérables soit reconnue et prise en compte par une action concertée avec les associations de défense des consommateurs et les organisations de défense des droits des citoyens ;
- Que des actions soient entreprises visant à fournir à ces publics les éléments de connaissance nécessaires pour effectuer des choix judicieux dans leur consommation médiatique.

Fait à Ouagadougou, le 04 juillet 2007

La conférence

- V -

Recommandation sur l'ancrage institutionnel du RIARC dans l'Union africaine

Considérant l'importance des missions du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication dans la réalisation de l'intégration africaine ;

Considérant l'ampleur des défis auxquels l'Afrique est exposée dans la société de l'information ;

Considérant la nécessité de parvenir à une approche globale des conditions d'une insertion harmonieuse de l'Afrique dans la société de l'information.

Les participants à la 4^{ème} CIRCAF réunie les 2, 3 et 4 Juillet 2007 à Ouagadougou

recommandent

- L'arrimage du RIARC à l'Union africaine ;
- L'organisation d'un plaidoyer par le Président en exercice pour la réalisation, à brève échéance, de cet ancrage institutionnel.

Fait à Ouagadougou, le 04 Juillet 2007

La conférence

- VI -

Recommandation sur la préservation du patrimoine audiovisuel africain

Considérant l'importance de la conservation du patrimoine audiovisuel aux niveaux national et continental ;

Considérant la situation actuelle peu favorable à la préservation des archives audiovisuelles africaines, d'une importance pourtant capitale pour la préservation de la mémoire du continent ;

Considérant les évolutions technologiques qui rendent à la fois possibles et plus urgentes que jamais la préservation et le stockage des images et des sons qui fondent l'histoire et la culture du continent ;

Les participants à la 4^{ème} CIRCAF réunie à Ouagadougou du 02 au 04 juillet 2007

Recommande

- Que tous les acteurs des médias prennent conscience de leur responsabilité dans ce domaine de la préservation de la mémoire collective et mettent en œuvre les initiatives qui s'imposent pour la préservation du patrimoine audiovisuel national ;
- Que les instances de régulations à veillent à inclure des exigences en matière de conservation et d'archivage de tout ou une partie des sujets et programmes diffusés dans les cahiers de charges des organismes audiovisuels publics et privés africains.

Fait à Ouagadougou, le 04 Juillet 2007

La conférence

- VI I-

Recommandation sur la contribution des opérateurs privés à la production de programmes originaux

Considérant la présence croissante des programmes étrangers sur les chaînes de télévision internationales et nationales mises à disposition du public africain ;

Considérant les bénéfices croissants récoltés par les opérateurs et les diffuseurs privés ;

Considérant également les difficultés croissantes des producteurs locaux pour réunir des fonds permettant de continuer à entreprendre des initiatives de production originales, reflétant les préoccupations des populations du continent ;

Les participants à la 4^{ème} CIRCAF réunie à Ouagadougou du 02 au 04 juillet 2007

Recommandent

- Que les instances de régulations puissent imposer aux opérateurs des investissements permettant d'assurer une production locale d'œuvres originales afin que le public puisse demeurer en contact avec des programmes inspirés de ses propres réalités ;
- Que les dispositifs d'échange de ces programmes et productions locales puissent être favorisés afin de privilégier la circulation des contenus africains sur l'ensemble du continent.

Fait à Ouagadougou, le 04 Juillet 2007

La conférence